

Plan d'action 2010

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Objectifs proposés	Actions prévues	Service responsable	Échéancier
<p>La sécurité en milieu résidentiel</p>			<p>rapidement à leur évacuation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inviter les personnes handicapées, par le biais des bulletins municipaux, à s'inscrire dans la banque de données des mesures d'urgence. ▪ Mettre à jour régulièrement le cartable de la banque de données et des mesures spécifiques pour l'évacuation en cas de sinistre. ▪ Implanter le logiciel « radar » par le service des incendies permettant d'obtenir rapidement l'information sur la localisation des personnes handicapées. Le logiciel n'est pas encore fonctionnel. Il ne permet pas, actuellement, l'affichage automatique des banques de données venant du cahier de renseignements qui contient entre autres les données relatives aux personnes handicapées. ▪ Transmettre les informations relatives aux mesures d'urgence à l'APHRSO afin que l'organisme puisse les transmettre à son tour aux 	<p>Direction générale</p> <p>Protection-incendie – 4 000 \$</p> <p>Coordonnatrice plan d'action</p>	<p>Septembre 2010</p>
<p>La sécurité en milieu résidentiel - suite</p>					

Plan d'action 2010

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Objectifs proposés	Actions prévues	Service responsable	Échéancier
			membres afin de les inciter à s'inscrire.		
Le transport	<ul style="list-style-type: none"> Le transport en commun offert par l'AMT et le CIT n'est pas adapté pour les personnes handicapées. Certains trottoirs et abribus sont difficilement accessibles 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le partenariat avec l'AMT et le CIT dans l'élaboration de leur plan d'action Poursuivre la contribution financière à l'organisme TARSO qui assure le transport adapté aux personnes handicapées de notre territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Établir un contact avec le CIT pour le plan d'action Verser un montant annuel de ? à l'organisme TARSO 	AMT/CIT Finances	
La signalisation et le stationnement	<ul style="list-style-type: none"> Signalisation non respectée par les automobilistes pour la sécurité des accès aux édifices municipaux et commerces et des espaces de stationnement réservés pour les personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier si la signalisation est conforme S'assurer du respect de la signalisation et de la conformité des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées lors de l'émission de permis. 	<ul style="list-style-type: none"> Installer la signalisation conforme au code de la route. Inspecter et intervenir auprès des commerçants afin de s'assurer de la conformité des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées. 	Urbanisme	
La signalisation et le stationnement suite	<ul style="list-style-type: none"> Danger lors du virage à droite par les automobilistes. Non respect des personnes handicapées souhaitant traverser à une intersection 	<ul style="list-style-type: none"> Lors du virage à droite par les automobilistes, s'assurer que les personnes handicapées puissent traverser l'intersection en toute sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> Transmettre l'information au comité de circulation afin que la problématique soit analysée. 	Service des travaux publics	

Plan d'action 2010

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Objectifs proposés	Actions prévues	Service responsable	Échéancier
L'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Méconnaissance des programmes gouvernementaux Lieux physiques et postes de travail non adaptés pour les personnes handicapées dans certains édifices municipaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le maintien et l'intégration en emploi des personnes handicapées en leur donnant la possibilité d'accéder à un emploi. Adapter les lieux physiques et les postes de travail afin de permettre aux personnes handicapées de travailler dans un espace conforme. 	<ul style="list-style-type: none"> Transmettre à l'organisme SDEM-SEMO les informations relatives au poste à combler lors de l'affichage externe. Effectuer une vérification régulière auprès d'Emploi-Québec afin de connaître les divers programmes existants. S'assurer que les lieux physiques et les postes de travail soient organisés en conséquence 	<p>Ressources humaines</p> <p>Ressources humaines</p> <p>Ressources humaines</p>	
Les loisirs, la culture et le tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Méconnaissance des activités de loisir adaptées pour les personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les activités culturelles et de loisir auprès des personnes handicapées et de leur famille en indiquant l'accessibilité aux activités Adapter certaines activités de loisir afin de permettre une meilleure accessibilité aux personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir les activités ponctuelles (pièce de théâtre) dans des bâtiments accessibles aux personnes handicapées Embaucher des accompagnateurs au camp de jour et pour d'autres activités de loisir afin de répondre aux demandes relatives à l'intégration des enfants handicapés. Contribuer financièrement à l'embauche de ces accompagnateurs 	<p>Loisir</p> <p>Loisir – environ 17 300\$</p>	<p>En continu depuis 13 ans</p> <p>En continu</p>

Plan d'action 2010

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Objectifs proposés	Actions prévues	Service responsable	Échéancier
<p style="text-align: center;">Les communications</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'accessibilité à l'information ▪ Difficulté à rejoindre les personnes handicapées afin de les consulter sur leurs besoins 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la transmission des informations relatives au plan d'action par le biais des publications municipales ▪ Favoriser la connaissance des mesures existantes et de l'ouverture de la municipalité relativement aux besoins des personnes handicapées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffuser annuellement le plan d'action à l'égard des personnes handicapées et le rapport annuel sur le site internet de la ville et le bulletin d'information municipal ▪ Informer la population et les personnes handicapées de l'existence du plan d'action, du rapport annuel et des mesures d'adaptation mises en place par la Ville sur le site internet à l'adresse www.ville.saint-constant.qc.ca/ 	<p>Loisir / Direction générale et communication</p> <p>Direction générale et communication</p>	En continu
<p style="text-align: center;">Les communications Suite</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficulté pour les personnes handicapées (personnes avec un handicap visuel) à communiquer et à obtenir des informations via le site web ou par téléphone 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter le site internet de la ville pour les personnes ayant une déficience visuelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer à la campagne de sensibilisation régionale et québécoise des personnes handicapées en apposant des affiches dans les bâtiments municipaux et par le biais du site internet ▪ Évaluer les coûts relatifs à de telles modifications auprès de l'Institut Nazareth Louis-Braille et de la BANQ. 	<p>Coordonnatrice plan d'action</p> <p>Coordonnatrice plan d'action</p>	

Plan d'action 2010

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Objectifs proposés	Actions prévues	Service responsable	Échéancier
<p style="text-align: center;">Les communications</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Méconnaissance de certains aspects relatifs à la réalité des personnes handicapées et concernant la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la connaissance des fonctionnaires et des élus relativement à la réalité des personnes handicapées et de la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer aux activités régionales et provinciales (colloque, atelier, etc.) afin d'améliorer nos objectifs municipaux à l'égard des droits des personnes handicapées ▪ Consulter le comité relatif à l'exercice des droits des personnes handicapées (fonctionnaires, élus, citoyens handicapés) ▪ Participer à des rencontres inter municipales afin d'échanger sur nos plans d'action respectifs 	<p style="text-align: center;">Coordonnatrice plan d'action</p>	

Plan d'action 2010

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Objectifs proposés	Actions prévues	Service responsable	Échéancier
L'administration municipale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les mesures d'adaptation et en assurer le suivi ▪ Manque d'information des employés ▪ Achat ou location de biens et de services non conformes à l'accessibilité des personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre les travaux du comité consultatif dans le but de s'assurer du suivi du plan d'action ▪ Sensibiliser l'ensemble des employés aux caractéristiques des personnes handicapées et de leur famille, également du plan d'action, des mesures et des actions que la ville à mise en place. ▪ S'assurer d'indiquer dans les appels d'offre et dans les contrats d'approvisionnement que <i>«la municipalité tient compte de l'accessibilité aux personnes handicapées et l'amélioration aux personnes handicapées des biens et services qu'elle acquiert ou loue et qu'elle se réserve le droit d'accepter l'offre la plus avantageuse à cet égard »</i> 	<p>Prévoir un minimum de 3 à 4 rencontres annuellement</p> <p>Mettre à la disposition de chaque service, une copie du plan d'action et du rapport annuel.</p> <p>Indiquer systématiquement dans les appels d'offre et dans les contrats de services, ce libellé</p>	<p>Coordonnatrice du plan d'action</p> <p>Communications</p> <p>Greffe</p>	

Document préparé par : Nathalie Leclaire